

Déclaration d'engagement d'un projet d'accroissement de mes capacités de stockage des effluents d'élevage

Dérogation à l'épandage des fertilisants azotés

Je suis concerné si j'ai au moins un bâtiment d'élevage situé en zone vulnérable. L'Oise et l'Aisne sont entièrement en zone vulnérable. Pour la Somme, la liste des communes situées en zone vulnérable est disponible ici : [communes de la Somme en zone vulnérable](#)
Ce formulaire ne vaut pas demande d'aide financière au titre des programmes de développement ruraux

Bordereau à compléter et à retourner à la DDT du département dans lequel se situe le siège de l'exploitation (lettre recommandée avec accusé de réception conseillé).

Contacts DDT :

DDT de l'Aisne : Service Environnement Unité Gestion des pollutions diffuses 50, Boulevard de Lyon 02011 LAON CEDEX (Tél : 03.23.24.64.00)

DDT de l'Oise : Service Eau Environnement et Forêt 2, Boulevard Amyot d'Inville, BP 20317 60021 BEAUVAIS CEDEX (Tél : 03.44.06.50.00)

DDTM de la Somme : Centre administratif départemental (CAD) 1, Boulevard du Port 80026 Amiens Cedex 01

Description de l'exploitation

Nom de l'exploitation :

N° SIRET : N° PACAGE : N° d'élevage :

• Productions animales

☐ Bovins lait

☐ Ovins lait

☐ Caprins lait

☐ Porcs

☐ Bovins viande

☐ Ovins viande

☐ Caprins viande

☐ Volailles

☐ Autres (à préciser) :

• Type d'effluents produits sur l'exploitation (fumier, lisier, etc.) :

Capacités de stockage des effluents d'élevage :

☐ J'ai besoin d'augmenter les capacités de stockages des effluents d'élevage de mon exploitation. Je précise les éléments suivants (dans la mesure du possible) :

• Type et capacités de stockage actuel :

• Capacités de stockage à acquérir (à préciser si possible) :

• Date d'intention de commencement des travaux :

• Date prévue d'achèvement des travaux :

☐ Mes capacités de stockage sont proches des capacités requises mais j'ai besoin de vérifier leur conformité par une étude détaillée.

Dérogation aux périodes d'interdiction d'épandage

Je souhaite utiliser la dérogation pour l'épandage des fertilisants azotés jusqu'à la date d'achèvement des travaux et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2016 :

☐ du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre sur les cultures implantées à l'automne pour les fertilisants de type II (Lisiers, ...)

☐ du 1^{er} septembre au 15 janvier sur les cultures implantées au printemps pour les fertilisants de type I (Fumiers, ...)

Engagement :

Je soussigné m'engage à disposer des capacités de stockage requises avant le 1^{er} octobre 2016, délai fixé dans l'arrêté du 23 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables. Je m'engage à fournir à l'administration, en cas de contrôle, un échéancier de mon projet d'accroissement de capacité de stockage ainsi que toutes les pièces techniques justifiant de l'insuffisance des capacités de stockage actuelles de l'exploitation.

Fait à le

Signature (de tous les associés en cas de forme sociétaire)